

**MAIRIE  
D'  
ASCROS**



**06260 ASCROS**

ASCROS, le 25 Avril 2019

☎04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

**Compte-rendu de la Réunion en Mairie d' ASCROS, du Conseil Municipal**  
**Du Samedi 13 Avril 2019**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Elus présents** : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane avec procuration à Yann BECCARIA, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====  
**Ordre du Jour** : Compte de Gestion et Comptes Administratifs 2018 ; Budgets Primitifs 2019 ; Vote des taux d'imposition 2020 ; Ecole d'ASCROS - RPI ; Epicerie communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar-Restaurant d'ASCROS ; Bibliothèque - Médiathèque Municipale d'ASCROS - Association ASCROTHEQUE ; Courrier de Mme Isabelle RAYBAUD ; Courrier de Mme Marylène VERGONJEANNE ; Courrier de la famille BEREYZIAT - GILLI - LAURENS ; Requête de M. Jean-Marie RAYBAUD ; Requête de M. et Mme Laurent et Hassania BRIET ; Projets communaux : Chapiteau (salle polyvalente), Château, Numérotation des rues, Ruelle du Village, Escaliers de Rourebel, Sécurisation CD27, Jardins solidaires, Sécurisation du Fond du Village, Subventions Départementales et Régionales,... ; SDAN : Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique ; SDIS : Sécurité chapiteau ; PNR ; SDEG ; DFCI ; CDG 06 ; Bassin eau potable d'ASCROS - SIVOM de Rourebel ; Assainissement - Station d'Épuration - Sainte Anne - Barma/Balmon Est ; Dotation Cantonale 2016 et 2017 (voirie,...) ; CAT NAT 2016 : Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

=====  
**0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :**

**Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 23/06/2018 :**

Remarque de M. Alain SGARRONI : Concernant le dossier DCA /Aménagement de la 2ème cour de l'école, pour un montant de 17 000,00 euros, projet annulé.  
Adopté à l'unanimité.

**1) Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2018 :**

Les comptes de Gestion de la Trésorerie de Puget-Théniers et les Comptes Administratifs de la Commune d'ASCROS sont en totale concordance :

COMMUNE : Dépenses : 1 112 684,86

Recettes : 1 213 796,81

**Vote : à l'unanimité moins une abstention**

AEP : Dépenses : 387 773,75

Recettes : 391 210,07

**Vote : à l'unanimité moins une abstention**

CCAS : Dépenses : 4 459,94

Recettes : 8 475,19

**Vote : Pour, à l'unanimité**

## **2) Budgets Primitifs 2019 :**

COMMUNE : Fonctionnement : Dépenses : 432 999,08

Recettes : 432 999,08

Investissement : Dépenses : 948 896,95

Recettes : 948 896,95

Total cumulé en équilibre : 1 381 896,03

**Vote : à l'unanimité moins une abstention**

AEP : Fonctionnement : Dépenses : 32 526,00

Recettes : 32 526,00

Investissement : Dépenses : 375 631,85

Recettes : 375 631,85

Total cumulé en équilibre : 408 157,85

**Vote : à l'unanimité moins une abstention**

CCAS : Fonctionnement en équilibre : 7063,25

**Vote : Pour, à l'unanimité**

## **3) Vote des taux d'imposition en 2020 :**

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2020.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

### **Taxe de séjour :**

Meublés, gîtes, chambres d'hôte : 0,23 euros par nuitée.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

## **4) Ecole d'ASCROS et RPI :**

-Sorties ski Ecole de TOUET SUR VAR : 1 enfant d'ASCROS

JUGLARIS Romance : 10 sorties → 85,40 euros

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Carte postale de la part des enfants lors des sorties à VALBERG.

## **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 02/04/2019 :**

-Effectif des enfants : ASCROS 20 enfants + présence d'une ATSEM permanente  
LA PENNE 12 enfants.

Discussion sur le regroupement des classes → en attente de la décision de Mme l'Inspectrice.

-Travaux dans la cour de l'école :

Pergola et jardinière → pendant les vacances de Pâques ;

Clôture grillage et installation des jeux → pendant les vacances d'été.

-Fissure mur 2ème cour d'école : à suivre.

-Chauffage : installation actuelle souvent en panne, revoir l'étude du chauffage aux granulés avec M. Bruno PHILIP.

-Ramassage scolaire : reprise du trajet normal.

-Grillage actuel de la cour : attention aux vêtements des enfants...

-Porte de la cuisine : changée lors des vacances de Pâques.

-Porte de la chaudière : à changer.

-Remarque des représentants des parents d'élèves : des propos déplacés de la part de la cantinière de LA PENNE ont été constatés.

**SUBVENTIONS :**

-Classe découverte au LAVANDOU du 17 au 21 juin 2019,  
Commune d'ASCROS : 650,00 euros (13 élèves)  
Demande égale pour LA PENNE et ST ANTONIN.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Sorties Piscine mai/juin 2019 au prorata des effectifs :  
7 séances pour 7 enfants x 97,00 euros = 679,00 euros pour la commune d'ASCROS  
Pour les communes de LA PENNE : 194,00 euros et ST ANTONIN : 194,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Classe découverte tout au long de l'année 2019 pour l'école de LA PENNE :  
Commune d'ASCROS 1 200,00 euros  
Demande égale pour les communes de LA PENNE et ST ANTONIN.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Cantine au Restaurant d'ASCROS :

Accusé réception du courrier adressé à M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des A-M, Président de la CCAA de PUGET-THENIERS.

-Courrier de Mme Colette BASSI-CARLIN, constatation de dégradations dans la cour d'école pendant les vacances de NOËL.

-Calendrier 2019 édité par le RPI et remerciements des enseignants.

**5) Epicerie communale :**

-Courrier de M. José GIOANNI, Président de l'association « LA MIE DU VILLAGE » : remerciement à M. Le Maire pour l'installation de la ligne électrique permettant l'utilisation de leur four.

-1er juin 2019, nouveaux statuts pour l'association : en attente.

-2ème courrier concernant le mail virulent de M. José GIOANNI se plaignant de Mme Nicole HAMES, 3ème adjointe.

**6) Appartements communaux :**

RAS : tous les appartements ont été rénovés.

**7) Emplois communaux**

-Assurance de Groupe / Risque statutaire, contrat au 1er janvier 2019.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Agent recenseur pour l'année 2019 : Mme Hassania BRIET,  
Rémunération par une indemnité égale à 550,00 euros brut.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Suite à l'entretien professionnel réalisé avant le 31/03/19, le poste de Mme Isabelle RAYBAUD, Secrétaire, est porté à 22 heures hebdomadaires.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**8) Bar - Restaurant Communal d'ASCROS :**

-Problèmes privés au sein de l'établissement : M. Nicolas ODVAD a été désigné comme repreneur, seul titulaire de la convention communale ce qui a créé un conflit familial d'ordre privé avec son oncle, M. Stéphane LAPERCHE.

La société a été créée sans convenir avec la commune d'ASCROS, ce qui engendre une incompatibilité légale avec la convention. A suivre...

-Terrasse couverte : Déclaration de Travaux : envoi des pièces complémentaires réalisées par l'architecte communal A. CAMAGNE. Autorisation de la copropriété : en attente.

Autorisation d'occupation du Domaine Public pour la terrasse :

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Revoir les besoins réels du restaurateur et les faire exprimer par écrit.

**9) Bibliothèque Médiathèque Municipale et Association ASCROTHERQUE :**

-Grand Marché - Artisans et Producteurs : Dimanche 23 Juin 2019.

-Demande à ENEDIS d'activer le compteur du Comité des Fêtes et demander le passage du Point de livraison au nom de la commune : intitulé « Compteur Associations ».

-Demande de régularisation de la ligne électrique (souterraine) passant sur la Place en provenance du Bar-Restaurant → DANGER → voir avec l'entreprise RAPUC, chargée de l'entretien de l'éclairage public.

-Demande à la Métropole NICE COTE D'AZUR pour faire venir des éléments du Carnaval de NICE à ASCROS.

**10) Courrier de Mme Isabelle RAYBAUD :**

Courrier concernant la construction de M. Ludovic GASTAUD, dont le permis de construire a été rejeté.

M. Le Maire adressera un courrier RAR à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de connaître les actions à engager.

**11) Courrier de Mme Marylène VERGONJEANNE :**

Vente d'un appartement + cave + bûcher pour un montant de 60 000,00 euros. Sans suite.

-Mme Arlette ALZIARY propose de vendre sa cave du fond du village à la commune : sans suite car elle est située trop loin de la mairie.

**12) Courrier de la famille BEREZYIAT-GILLI-LAURENS :**

M. le Maire demande au géomètre attaché à la commune, M. Benoît LEVIER, de venir borner les parcelles appartenant aux familles RAYBAUD Francis, BEREZYIAT-GILLI-LAURENS et RAYBAUD afin de délimiter les propriétés.

**13) Requête de M. Jean-Marie RAYBAUD :**

Désordres sur sa propriété : fuite d'eau réparée.

Intervention de SDA CIANS VAR pour le goudronnage courant juin 2019.

**14) Requête de M. et Mme Laurent et Hassania BRIET :**

-Cession de la parcelle cadastrée D 639, d'une superficie de 1 500,00 m<sup>2</sup>, détachée du domaine public par le géomètre de la commune, M. LEVIER, au profit de M. et Mme Laurent et Hassania BRIET pour un montant de 29 700,00 euros. Cette transaction est réalisée par Me Delphine PRELY - Notaire - 06670 PLAN DU VAR. Les frais de géomètre et de notaire restent à la charge des acquéreurs.

-Parcelle D 509 : valeur domaniale : 70 000,00 euros.

Redemander l'estimation des Domaines pour la partie non adjacente à la partie constructible et demander le prix du non constructible.

Demander au géomètre, M. Benoît LEVIER, de faire un détachement parcellaire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**15) Projets communaux :**

-Activation carte « Prise de NICE » pour le rechargement du véhicule électrique.

-Débroussaillage demandé aux services de FORCE 06 pour les parcelles privées (Mme Dominique MANDARINO, Mme Louise MANDARINO, M. Cédric DABBENE) : refus du Conseil Départemental des A-M → application de la règle des 50 mètres par les propriétaires privés autour de leur habitation.

-Aménagement du Bar-Restaurant, à l'étude :

Aménagement complémentaire → travaux d'électricité + une prise 380 volts pour four à pizza, four à pizza, meuble vitrine à ingrédients ;

Montant 14 294,20 euros HT

Demande de subvention au Conseil Départemental des A-M = 70%.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Aménagement urbain :

3 bancs : La Place, Monument aux Morts, Jardin d'enfants ;

Remplacement de la porte du Four Communal ;

Garde-corps « Rue du Baous » et « Passage de la Fuont Basse » ;

Main courante « Chemin de Vescassias » (sous la propriété de Mme Louise MANDARINO) ;

Montant 13 628,97 euros HT.

Demande de subvention au Conseil Départemental des A-M.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Réhabilitation du Château :

Installation d'une Table d'Orientation et sécurisation de l'accès.

Montant 220 000,00 euros HT

Demande de subvention au Conseil Départemental des A-M, à la Région SUD PACA, à la Fondation du Patrimoine et à Son Altesse Sérénissime Le Prince Albert II de MONACO.

**Vote : à l'unanimité moins deux voix contre**

-Jardins partagés : 2 demandes

2 parcelles pour M. Bruno JAECK ;

1 parcelle pour M. Alain RAYBAUD (Rourebel) ;

Avis favorable de la commune, en attente de finalisation.

-Numérotation des rues : en cours, audit réalisé.

-Four communal : Aménagement effectué → four opérationnel.

-Pose de glissières lieu-dit « Grand-Huit » :

Travaux à réaliser courant 2019 par la SDA CIANS VAR.

-Ruelles du Village / Escalier de Rourebel :

Subventions du Conseil Départemental :

10 176,00 euros Chemin de l'Abécea pour 15 656,00 euros HT ;

9 896,00 euros Aménagement ruelles et Escalier de Rourebel pour 21750,00 HT.

-Subventions du Conseil Régional SUD PACA :

Courrier de M. Renaud MUSELIER, Président du Conseil Régional SUD PACA, rappelant qu'à mi-mandat, il a été accordé à la commune d'ASCROS : 90 000,00 euros de subvention.

-DCA 2019 : travaux inclus :

1/ Jardins partagés : Plomberie, maçonnerie petit bassin ;

2/ Chapiteau / Terrain de boules : Consolidation des restanques, Clôture, Mise en électricité et en eau, Cabine WC + lavabo, Plancher bois ;

3/ Goudronnage : Parking de Rourebel, zone de la Salle Polyvalente et Route Agricole (côté Barma) ;

4/ Epicerie : Ventilation et carrelage.

Montant total 83 000,00 euros HT

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-DETR travaux :

-Chemin de Sainte Anne ;

-Mur de soutènement chemin communal Quartier Les Crottes (en dessous de la propriété de Mme Véronique GASTAUD), entreprise retenue « Entreprise SCOFFIER Frères » ;

-Passage « Fuont Basse » à refaire.

-Appels en masse des populations par SMS :

Organisme retenu : SMIAGE (Syndicat mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin).

Information et alerte de la population sur les risques hydrométéorologiques par SMS, cotisation prise en charge pour l'année 2019 ;

Année 2020 : coût 500,00 euros HT.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**16) SDAN : Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique :**

Bâtiments communaux équipés : Mairie-Ecole, logements communaux à Rourebel.

**17) SDIS : Sécurité Chapiteau :**

-Ancien Chapiteau non conforme : supprimé ;  
-Manches à incendie : 3 manches fournies, remerciements à M. Bernard BRIQUETTI.  
-Hydrants : étude faite.

**18) PNR : Parc Naturel Régional :**

-Fête du Parc : 13 juillet 2019 à SAINT AUBAN.  
-Rendez-vous le 27 juillet à ASCROS avec les responsables du Parc pour les projets à venir.  
-Réserve Internationale du Ciel Etoilé : PNR, Parc du Mercantour et CCAA de Puget-Théniers candidats ; la commune d'ASCROS soutient leur candidature.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**19) SDEG : Electrification Quartier La Combe :**

-Electrification réalisée dans le cadre du projet FACE, pour les particuliers avec participation communale prise en charge par les propriétaires concernés. Renforcement du poste de La Barma pour suffire à l'alimentation. Hauteur des poteaux mis en place : 13 mètres.  
Courrier de M. et Mme HAMES, riverains en désaccord avec cette installation (pour nuisance environnementale). Courrier transmis au SDEG.  
-Requête de M. Cédric DABBENE :  
Demande la pose d'un lampadaire devant son entrée Quartier Srech.  
Demande transmise au SDEG, avec avis favorable de la Mairie.

**20) DFCI : Débroussaillage de la Route Agricole de la Barma :**

Avis favorable de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des A-M. Intervention programmée.

**21) CDG 06 : voir emplois communaux du point 7).**

**22) Bassin d'eau potable - SIVOM de Rourebel :**

-Bassin : demande de subvention activée / en attente retour ;  
Ensuite les appels d'offre seront lancés.  
-Rapport de qualité du service : Eléments techniques et tarifs.  
Obligation légale du service à fournir à la population.  
Document validé par les services du SIVOM. Présentation du rapport.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Transfert de compétences Eau / Assainissement /Eaux Pluviales :  
Refus du transfert immédiat ==> Report du transfert prévu le 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**23) Assainissement - Station d'Epuration - Sainte Anne :**

-Envoi pièces complémentaires dossier Sainte Anne : OK ;  
-Mise en service de la Station d'Epuration OK, en attente date pour l'inauguration ;  
Convention avec l'ESAT d'ISATIS pour l'entretien de la Station d'Epuration avec l'employé communal J-C LENTINI.  
-Etude réseau Assainissement Barma / Balmon : étude en cours.

**24) Dotations cantonales 2016 et 2017 :**

RAS.

**25) CAT-NAT 2016 :**

Voir DETR dans le point 15).

**26) Ferme Thérapeutique d'ASCROS - Association ISATIS :**

-Fosse septique : étude faite par l'EDANC (M. DALMAS), la situation a été mentionnée à M. Charles Ange GINESY et M. Roger CIAIS.

-Eclairage extérieur, environ 15 points lumineux à positionner + haut, montant : 15 595,00 euros HT par les entreprises DALMASSO et MICOL.

Courrier de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des A-M, en réponse à la demande de subvention prise en compte.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**27) Divers :**

-Requête de M. Alain RAYBAUD :  
souhaite pouvoir poser des containers de 6 mètres de haut.  
A voir avec les services de la DDTM.

-Parcelle D 641 détachée du domaine communal est cédée à M. et Mme Alain et Stéphanie RAYBAUD pour un montant de 770,00 euros, avec à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Demande de Mme Nelly PELTA GUIMPEL, fille de M. Raoul GASTAUD, ancien Maire d'ASCROS, qui souhaite acquérir une concession et un caveau au cimetière d'ASCROS. Réponse favorable.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Demande de subvention par le Comité des Fêtes d'ASCROS : 3000,00 euros ;  
La commune d'ASCROS accorde 1500,00 euros.

**Vote : à l'unanimité, moins 1 voix qui n'a pas pris part au vote**

-Subvention au « Souvenir Français de LA PENNE » Président M. Roger SAULE : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Subvention à « L'Amicale des Sapeurs Forestiers » de Roquesteron : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Subvention au Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie des Alpes de Haute Provence : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Subvention au Service de Remplacement des Agriculteurs : 100,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 21 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**